

Maturité spécialisée SANTE

Validation de l'expérience pratique non spécifique

Expérience(s) professionnelle(s) effectuée(s) dans le cadre de la maturité spécialisée

A remplir par le ou la candidat·e

- Compléter le tableau ci-dessous (une ligne par stage)
- Pour chaque stage effectué, joindre une attestation et une copie du contrat de travail ou du cahier des charges. Aucun stage n'est validé sans ces pièces justificatives.

Nom et prénom du ou de la candidat·e

N°	Période (dates de début et de fin)	Lieu	Activité	Nombre de jours	Visa (réservé au GYB)
1					
2					
TOTAL					

Rappel :

- 6 semaines d'expériences professionnelles non spécifiques au minimum (30 jours) doivent avoir été effectuées après l'obtention du certificat de culture générale et avant le 31 juillet au terme de l'année de maturité spécialisée. Cette expérience peut se dérouler au maximum dans 2 institutions.
- La planification du stage est de la responsabilité du ou de la candidat·e. Sa validation est de la responsabilité du répondant du GYB.

Lieu et date _____

Signature _____